

Que pouvez-vous **FAIRE**, si vous êtes menacé(e) ?

En cas de danger imminent

appelez directement la police

☎ Numéro d'urgence 110

Eviction du domicile familial

La police a la possibilité, en cas de danger imminent, de procéder à l'éviction du domicile familial du/ de la mis(e) en cause et d'en interdire l'accès.

La loi sur la protection contre la violence (GewSchG)

vous propose – sur demande auprès de l'Amtsgericht (tribunal d'instance) – les possibilités suivantes pour vous protéger de nouveaux actes de violence :

- Le tribunal peut vous attribuer à vous seul(e) le logement pendant un certain temps.
- Interdiction de contact et de rapprochement.
Le tribunal peut interdire au/à la mis(e) en cause,
de pénétrer dans le logement,
de s'approcher de vous et de prendre
contact avec vous.

Que pouvez-vous **FAIRE**, si vous êtes enclin à la violence ?

Adressez-vous au Service d'intervention pour les hommes (Männerinterventionsstelle), vous y apprendrez à vivre sans violence.

Le conseil est gratuit, confidentiel et anonyme si vous le souhaitez.

Un(e) interprète pourra intervenir en cas de besoin.

Important !

Vous pouvez vous adresser à tout moment aux services d'intervention, vous n'avez pas besoin d'attendre que la police soit intervenue.

Versions en langue étrangère

vous trouverez cette fiche d'information sous
www.heidelberg.de/him

Conseil, assistance **ET** accompagnement

Service d'intervention pour les femmes et les enfants

☎ 06221 750135

info@interventionsstelle-heidelberg.de

Appel d'urgence pour les hommes / Service d'intervention pour les hommes

☎ 06221 600101

info@fairmann.org



**Un domicile
familial
SANS violence**



Un domicile familial

SANS violence

Vous pouvez AGIR si vous êtes victime de violence et vous n'êtes pas obligé(e) d'accepter que votre conjoint(e) ou compagnon/compagne ou votre famille

- vous insulte ou vous rabaisse,
- vous frappe ou vous menace,
- vous interdit de quitter la maison,
- vous empêche de rencontrer des parents ou des amis,
- vous impose un acte sexuel,
- n'accepte pas votre séparation ou votre désir de séparation,
- vous poursuit, vous agresse ou vous terrorise,
- vous menace de vous marier de force,
- décide de vos projets d'avenir.

Vous pouvez AGIR

si vous êtes enclin à la violence et

- si vous avez une nouvelle fois perdu le contrôle de vous-mêmes,
- si frustration et colère ont repris le dessus,
- si les bonnes intentions n'ont une nouvelle fois servi à rien.

Saisissez votre CHANCE

pour enfin vivre sans menace et sans violence :

Devenez ACTIF/ACTIVE

et allez chercher de l'aide!

Service d'intervention pour les femmes et les enfants

(Interventionsstelle für Frauen und Kinder)

Mannheimer Straße 226, 69123 Heidelberg

☎ 06221 750135

info@interventionsstelle-heidelberg.de

www.fhf-heidelberg.de

Nous vous AIDONS,

- si vous êtes confrontée à la violence au sein de votre famille ou de votre couple,
- à obtenir des informations sur d'éventuelles démarches judiciaires destinées à votre protection,
- à prendre contact avec les administrations et services compétents ainsi qu'avec des avocat(e)s,
- si vous souhaitez obtenir des conseils juridiques en matière d'autorité parentale et de droit de garde ainsi qu'en matière de violence conjugale,
- en vous indiquant toutes les aides qui existent.

Nous vous PROPOSONS :

- une assistance téléphonique et personnelle,
- une interlocutrice pour vos enfants,
- le cas échéant, l'entretien peut avoir lieu à un autre endroit (clinique, école, etc.).



Service d'intervention pour les hommes / Appel d'urgence pour les hommes

(Männerinterventionsstelle/Männer Notruf)

Parkstraße 15, 69126 Heidelberg

☎ 06221 600101 | portable 0179 4883084

info@fairmann.org

www.fairmann.org

Nous vous AIDONS,

- si vous avez fait acte de violence,
- en cas de violence domestique et d'éviction du logement,
- si vous souhaitez mettre un terme à la spirale de la violence,
- en vous indiquant toutes les aides qui existent.

Nous vous AIDONS,

- si vous êtes ou avez été exposé à de la violence,
- si vous ne souhaitez plus gérer seul le problème,
- si vous avez le courage d'emprunter de nouvelles voies.

Nous vous PROPOSONS :

- une assistance anonyme par téléphone et par internet,
- un entretien personnel exempt de tout a priori,
- un entraînement anti-violence,
- des solutions éprouvées dans la gestion des conflits en matière de communication dans le couple.

